

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2021

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 février 2021 à l'unanimité avec la modification de la p. 4.

1) Présentation et vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020.

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues	2 778 595.79 €	Recettes prévues	2 778 595.79 €
Dépenses réalisées	2 275 330.03 €	Recettes réalisées	2 872 327.69 €

Résultat de l'exercice 2020 : excédent de 596 997.66 €

Résultat cumulé (compte tenu des résultats antérieurs) : excédent de **596 997.66 €**.

Section d'investissement :

Dépenses prévues	3 009 026.85 €	Recettes prévues	3 009 026.85 €
Dépenses réalisées	379 593.21 €	Recettes réalisées	776 385.14 €

Résultat de l'exercice 2020 : excédent de 379 791.93 €

Soit un résultat cumulé (compte tenu des résultats antérieurs) : excédent de **2 310 234.30 €**.

2) Vote du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 établi par le trésorier conforme au compte administratif 2020.

3) Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité.

→DECIDE d'affecter les résultats 2020 dans le budget primitif 2021 comme suit :

- ◆ L'excédent d'investissement de 2 310 234.30 € au compte 001 de la section d'investissement.
- ◆ L'excédent de fonctionnement de 596 997.66 €
 - ◆ au compte 1068 de la section d'investissement pour un montant de 596 997.66 €.

4) Vote des taux des taxes 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide des taux suivants :

- taxe foncier bâti : 34.00 % (taux actuel = 28.80%)
- taxe foncier non bâti : 44.34. % (taux actuel = 44.34%)

Le produit fiscal attendu par la commune est de : 1 371 573 €.

Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, sur la résidence principale, le taux appliqué pour la taxe d'habitation n'est plus voté mais reste en vigueur au taux actuel de 16.89 % (sans changement) pour l'imposition des résidences secondaires et des logements vacants.

5) *Budget primitif 2021*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 de la commune qui présente les sections de fonctionnement et d'investissement en équilibre :

La section de fonctionnement, en équilibre, s'élève à :

Recettes = dépenses	2 957 938.24 €
---------------------	----------------

La section d'investissement, en équilibre, s'élève à :

Recettes = dépenses	3 436 115.18 €
---------------------	----------------

6) *Questions diverses*

Pas de questions diverses.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est consultable en Mairie aux heures d'ouverture.

Vu par Nous, Le Maire de la commune de Fontaines Saint-Martin, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Virginie POULAIN

